

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 JUILLET 2013

DELIBERATION N° 082-13

*Certifiée exécutoire par le Maire
Publiée le*

L'an deux mille treize, le 8 juillet à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 2 juillet 2013, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Pierre VERRI, Maire de la commune.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

Présents :

Mmes I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, M. BREUILLÉ, C. EGEA, C. POLENTINI, C. TISON et
MM. R. BAH, J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN,
A. LEFORT, G. MORIN, L. MOTTE, J. PAVAN, A. PERCONTE, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

Mme Joëlle BEAUGEON (Pouvoir à C. EGEA en date du 08/07/2013)
Mme Simone BRANON-MAILLET (Pouvoir à H. EL GARES en date du 01/07/13)
Mme Christine PICCA (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 01/07/13)
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à P. VERRI en date du 01/07/13)
M. Yves PERRIER (Pouvoir à G. MORIN en date du 24/06/13)

Absents excusés :

Mmes Nadège AMBREGNI, Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN, Geneviève PROSCHE-LEMAIRE
et M. Jérôme DESMOULINS.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : avenant n°4 au marché relatif aux prestations
de nettoyage des bâtiments communaux.**

Rapporteur : Ange PERCONTE

Le marché relatif aux prestations de nettoyage des bâtiments communaux ayant pris fin au 31 juillet 2010, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du code des marchés publics.

Cette consultation a été décomposée en deux lots distincts : lot 01 – nettoyage courant et lot 02 – nettoyage des vitres. Le nouveau marché est conclu pour une durée d'un an renouvelable trois fois par reconduction expresse sa durée ne pouvant excéder quatre ans.

Après analyse, la commission d'appel d'offres du 21 juin 2010 a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse comme suit :

- pour le lot 01, l'entreprise ONET pour un montant annuel de prestations courantes de 65 825,10 € HT pour les prestations courantes (hors prestations ponctuelles et remise en état).

- pour le lot 02, l'entreprise ONET pour un montant annuel de 9 129,81 € HT.

Les marchés ont pris effet au 1^{er} septembre 2010.

A compter de septembre 2013, les locaux de l'école primaire vont être occupés le mercredi matin. Par conséquent, il convient d'ajouter une prestation de nettoyage de ces locaux le mercredi après-midi.

Les nouveaux prix sont les suivants :

- pour le petit bâtiment :

Prix forfaitaire annuel (37 semaines) : 2 481,17 € HT soit 2 967,48 € TTC

- pour le grand bâtiment :

Prix forfaitaire annuel (37 semaines) : 4 665,92 € HT soit 5 560,84 € TTC.

L'avenant n°4 correspond à 9,4 % d'augmentation du marché.

Les avenants n°1 à 4 représentent 14,84 % d'augmentation par rapport au montant initial du marché, soit 9 771,87 € HT.

Un avis favorable de la commission d'appel d'offres a été émis en date du 8 juillet 2013.

M. le Maire propose au conseil municipal :

- de l'autoriser à signer l'avenant n°4 au lot 01 – nettoyage courant et procéder à sa notification
- de dire que les crédits sont inscrits au chapitre 011 du budget 2013

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 8 juillet 2013.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI